



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du 10 juin deux mille vingt et un, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Maité BRUYNOOGUE, Dorianne DUBOCQUET, Stéphanie DORLENCOURT, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoints au Maire, Monsieur Willy SCHRAEN, Michel BRAME et Alain ZEGRE la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE donne procuration de pouvoirs à Madame Maité BRUYNOOGHE

Madame Hélène SAISON donne procuration de pouvoirs à Madame Murielle DELEZOIDE

Monsieur Sylvain IKET est absent

Madame Murielle DELEZOIDE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du six avril deux mil vingt et un et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du six avril deux mille vingt et un est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-quatre minutes.

=====
Délibération 21-06-18

CLOTURE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SEBN

Monsieur le Maire expose,

A la suite de la dissolution du SEBN, Bayenghem lez Eperlecques a dû régler l'opération d'investissement sous mandat (travaux défense incendie réalisés par la SADE).

Le compte 4581041 présente un solde débiteur à hauteur de 84 218.90 euro et le compte 4582041 présente quant à lui un solde créditeur à hauteur de 96 096.42 euro.

Vu ce déséquilibre, certainement dû à une erreur d'évaluation de l'ancien SEBN, on constate un excédent de 11 877.52 euro, écriture comptable sans incidence sur la trésorerie.

De ce fait, il convient de clôturer cette opération, il convient de comptabiliser et d'inscrire ces opérations ainsi :

Compte 4581041 = 11 877.52 euro en dépense

Compte 1068 = 11 877.52 euro en recette

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE les écritures ci-dessus pour clôturer les opérations d'investissement sous mandat pour le SEBN

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-neuf juin deux mille vingt et un

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-neuf juin mille vingt et un

Le Maire,

Pour extrait certifié conforme

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 8 JUL. 2021

Jean-Michel BOUHIN

